

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 mars 2020

## La BCE annonce un assouplissement des conditions des nouvelles opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III)

- Des opérations plus favorables pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et entreprises subissant le plus durement les effets de la propagation du coronavirus, en particulier les petites et moyennes entreprises
- Le taux d'intérêt appliqué aux TLTRO III est réduit de 25 points de base, et peut être inférieur jusqu'à hauteur de 25 points de base au taux moyen de la facilité de dépôt sur la période allant de juin 2020 à juin 2021 pour toutes les opérations TLTRO III en cours durant cette période
- Le montant d'emprunt autorisé est porté à 50 % de l'encours des prêts éligibles
- La limite de soumission par opération est supprimée pour toutes les futures opérations
- Le seuil de performance en matière d'octroi de prêts est ramené à 0 %
- Une option de remboursement anticipé est disponible à compter d'un an après la date de règlement, et ce à partir de septembre 2021
- Ces modifications s'accompagnent, à compter de la semaine prochaine, d'une série d'opérations de refinancement à plus long terme (LTRO) conçues pour faire face aux besoins de liquidité jusqu'au règlement de la quatrième opération TLTRO III en juin 2020.

**Banque centrale européenne** Direction générale Communication  
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source  
Traduction : Banque de France

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé ce jour de modifier certains des paramètres clés de la troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III) afin de soutenir l'accès continu des entreprises et des ménages au crédit bancaire, face aux perturbations et aux pénuries temporaires de financement liées à l'épidémie de coronavirus. Les modifications s'appliqueront à toutes les opérations TLTRO III.

Pour la période allant du 24 juin 2020 au 23 juin 2021, le taux d'intérêt appliqué à toutes les TLTRO III en cours pendant cette période sera inférieur de 25 points de base au taux moyen des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème réalisées sur la même période. Du 24 juin 2020 au 23 juin 2021, pour les contreparties dont le montant net de prêts éligibles entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021 atteint la valeur de référence, le taux d'intérêt appliqué à toutes les TLTRO III en cours sur cette période sera inférieur de 25 points de base au taux d'intérêt moyen de la facilité de dépôt en vigueur sur la même période, et en tout état de cause, ne dépassera pas  $-0,75\%$ .

Le montant total maximal que les contreparties seront désormais autorisées à emprunter est porté de 30 % à 50 % de leur encours de prêts éligibles au 28 février 2019 pour toutes les futures opérations TLTRO III. Le montant que les contreparties peuvent emprunter dans le cadre des futures TLTRO III est réduit de tout montant qu'elles ont emprunté précédemment dans le cadre des TLTRO II ou des TLTRO III et qui est encore dû.

La limite de 10 % de l'encours de prêts éligibles appliqué au montant pouvant être emprunté lors de chaque opération est supprimée pour toutes les futures opérations.

Compte tenu des évolutions de l'environnement économique, le seuil de performance en matière d'octroi de prêts qui doit être respecté sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021 afin d'obtenir le taux d'intérêt minimum sur les opérations TLTRO III a été abaissé de 2,5 % à 0 %.

La possibilité pour les contreparties de rembourser les montants empruntés dans le cadre des TLTRO III avant leur date d'échéance finale sera à présent offerte à compter d'un an après le règlement de chaque opération, au lieu de deux ans, et ce à partir de septembre 2021.

Les modifications apportées aux TLTRO III s'accompagnent d'une série d'opérations de refinancement à plus long terme (LTRO) conçues pour faire face aux besoins de liquidité et soutenir le fonctionnement normal du marché monétaire de l'euro jusqu'au règlement de la quatrième opération TLTRO III le 24 juin 2020. Un communiqué de presse séparé fournit de plus amples détails.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE / 12 mars 2020

La BCE annonce un assouplissement temporaire des conditions des opérations TLTRO III

Ces modifications s'appliqueront à partir de l'opération TLTRO III dont l'adjudication s'effectuera le 19 mars 2020 et seront mises en œuvre via des modifications de la décision de la BCE du 22 juillet 2019 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2019/21), modifiée par la décision de la BCE du 12 septembre 2019 (BCE/2019/28). La première modification, qui sera publiée le 16 mars 2020, concernera les changements apportés au montant d'emprunt autorisé et aux limites d'offre par opération. La deuxième modification, qui sera publiée avant la quatrième opération TLTRO III, concernera le seuil de performance en matière d'octroi de prêts, la réduction temporaire des taux appliqués à toutes les TLTRO III en cours durant la période allant du 24 juin 2020 au 23 juin 2021, ainsi que d'autres aspects.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Stefan Ruhkamp](#) au : +49 69 1344 5057.**

### Notes :

- La BCE [a annoncé les TLTRO III](#) le 7 mars 2019 et les [détails](#) de ces opérations le 6 juin 2019. Elle a annoncé des [modifications des LTRO III](#) le 12 septembre 2019.
- De plus amples informations sur les opérations TLTRO I, TLTRO II et TLTRO III sont disponibles sur le [site internet de la BCE](#).

**Banque centrale européenne** Direction générale Communication  
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

**Reproduction autorisée en citant la source**  
**Traduction : Banque de France**